

Principes et Pratiques du Commissaire aux Comptes

Mohamed Nasser THABET*¹

Résumé

Le contrôle de la gestion comptable de l'entreprise permet au commissaire aux comptes de procéder aux interventions régulières afin d'évaluer, d'abord, si les instruments du contrôle interne ont été bien respectés, tels que les documents juridiques, comptables et les recommandations d'amélioration des divers aspects de la gestion. Ensuite, le commissaire aux comptes passe à l'examen des éléments fondamentaux du bilan et des comptes des résultats, en procédant à l'évaluation des comptes de l'actif et du passif notamment, en décelant les insuffisances et en exprimant les recommandations nécessaires à parfaire la gestion comptable.

A côté de l'évaluation du système comptable formalisé, il y a lieu pour le commissaire aux comptes de passer à l'évaluation des éléments physiques du patrimoine de l'entreprise, à savoir les existants comparativement aux enregistrements comptables et les résultats qui y sont liés.

Mots Clefs

Commissariat aux Comptes, Evaluation du Contrôle de la Gestion de l'Entreprise, de l'Actif, du Passif, des Comptes du Patrimoine de l'Entreprise.

* Professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger (ESC), Docteur Es-Sciences Economiques de l'Université d'Alger, Maître de Recherche au Laboratoire d'Etudes Pratiques en Sciences Commerciales et en Sciences de Gestion.